

HSBC Global Funds ICAV (l' « ICAV »)

3 Dublin Landings
North Wall Quay
Dublin 1

Le présent document n'a pas été examiné par la Banque centrale d'Irlande (la « Banque centrale »), et il est possible que des modifications soient nécessaires pour satisfaire aux exigences de la Banque centrale. Le conseil d'administration de l'ICAV (les « Administrateurs ») assume la responsabilité des informations contenues dans le présent courrier. À la connaissance des Administrateurs (qui ont pris toutes les mesures raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent document sont conformes aux faits et n'omettent aucun élément susceptible d'en affecter la portée.

Les termes commençant par une majuscule utilisés dans le présent courrier auront, en l'absence de définition, la signification qui leur est donnée dans le prospectus de l'ICAV daté du [17 novembre 2023] (le « Prospectus »).

24 janvier 2025

Cher Actionnaire,

Nous nous référons au fonds HSBC Global Funds ICAV - Japan Equity Index Fund (le « **Fonds** ») (LEI : 213800U85AAZ6WSV9577), dont vous êtes actionnaire.

Clôture du Fonds

Le présent courrier a pour objet de vous informer de la décision prise par les Administrateurs de clôturer le Fonds. Cette opération doit avoir lieu le 24 mars 2025 (la « **Date de clôture** »).

En prenant cette décision, les Administrateurs ont pris en considération la faible demande des investisseurs pour le Fonds et ont estimé qu'il était peu probable que la valeur liquidative (la « **VL** ») totale du Fonds augmente suffisamment à l'avenir pour justifier, d'un point de vue commercial, le maintien du Fonds.

Conformément aux dispositions du prospectus et des documents constitutifs de l'ICAV, les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, examiner et, s'ils estiment cette décision appropriée, racheter toutes les Actions d'un fonds et le clôturer lorsque la VL du fonds concerné devient inférieure à 50 millions USD.

À la date du présent courrier, la VL du Fonds est inférieure à ce niveau et, par conséquent, les Administrateurs ont décidé, dans l'intérêt des actionnaires, de procéder au rachat obligatoire des Actions restantes et de clôturer le Fonds à compter de la Date de clôture.

—
Enregistré en Irlande en tant que véhicule de gestion collective des actifs irlandais de type ouvert à capital variable à responsabilité limitée et en tant que fonds à compartiments multiples avec responsabilité distincte entre les compartiments.

Numéro d'immatriculation : C173463. Siège social comme indiqué ci-dessus.

Administrateurs : Eve Finn, Feargal Dempsey, Peter Blessing, Olga de Tapia (espagnole), Suzanne Williams (britannique), Xavier Baraton (français)

Procédure relative à la clôture

À la Date de clôture, toutes les Actions feront l'objet d'un rachat obligatoire conformément aux dispositions du Prospectus, et les produits du rachat, calculés à la Date de clôture, seront remis aux Actionnaires sous 10 Jours ouvrés.

Les Actionnaires qui achètent et vendent des Actions par l'intermédiaire d'un courtier et les Actionnaires qui détiennent des Actions par l'intermédiaire d'un prête-nom ou d'un agent en compensation ne peuvent pas figurer dans le registre des Actionnaires de l'ICAV. Lesdits Actionnaires devront traiter directement avec le courtier, le teneur de marché, le prête-nom ou l'agent en compensation concerné (le cas échéant) eu égard à leur participation.

Frais

Tous les frais légaux et administratifs dans le cadre de la clôture du Fonds seront à la charge du Gestionnaire d'investissement. Les coûts de transaction associés à la cession des actifs du Fonds seront payés par le Fonds.

Considérations fiscales

Le rachat des Actions du Fonds peut être considéré comme une cession à l'égard de l'impôt sur les plus-values et peut entraîner des implications fiscales sur les plus-values. Pour toute question relative aux conséquences fiscales, veuillez contacter votre conseiller financier ou fiscal.

Mesures à prendre

Si vous le souhaitez, vous pouvez demander le rachat de vos Actions à tout moment avant la Date de clôture, conformément au processus de rachat décrit dans le Prospectus. Si vous décidez de ne pas demander le rachat de vos Actions avant la Date de clôture, vos participations seront automatiquement rachetées à la Date de clôture.

Pour toute question éventuelle à l'égard du présent courrier, veuillez contacter votre représentant commercial ou votre conseiller professionnel.

Nous vous invitons à prendre le temps d'étudier ces informations car elles sont importantes.

Nous vous invitons à contacter votre conseiller financier habituel et nous vous rappelons la nécessité et l'importance de bien prendre connaissance du document d'information clé

Je vous prie d'agréer, cher Actionnaire, mes sincères salutations.



Administrateur
Au nom et pour le compte de
HSBC Global Funds ICAV

Annexe – Informations supplémentaires

Nom de la catégorie d'actions	Devise	Code ISIN
HSBC Global Funds ICAV - Japan Equity Index Fund ACEU	EUR	IE000DQ01992
HSBC Global Funds ICAV - Japan Equity Index Fund ACHEUR	EUR	IE000P978SS3
HSBC Global Funds ICAV - Japan Equity Index Fund BCEUR	EUR	IE0004USQMG8

Le présent document est important et requiert votre attention immédiate. Pour toute question relative aux mesures à prendre, veuillez demander conseil à votre courtier, votre conseiller bancaire, votre avocat, votre comptable ou tout autre conseiller financier indépendant. Si vous avez vendu ou transféré tout ou partie de vos Actions du Fonds mentionné ci-dessous, veuillez transmettre immédiatement le présent avis à l'acheteur ou au bénéficiaire ou, le cas échéant, au courtier, au représentant de la banque ou à l'autre tiers par l'intermédiaire duquel la vente ou le transfert a été effectué, afin qu'il soit remis à l'acheteur ou au bénéficiaire le plus rapidement possible. Si vous avez vendu ou transféré certaines de vos Actions, mais que vous détenez encore une participation, nous vous invitons à continuer à lire et à conserver un exemplaire du présent document, car ce dernier s'applique aux Actions que vous avez conservées.

